

# **i** Lettre des Balkans \_\_\_\_\_ occidentaux

Janvier 2024

**Les fonds européens  
dans les Balkans  
occidentaux : état des  
lieux et enjeux pour les  
entreprises françaises.**

# Les fonds européens dans les Balkans occidentaux : état des lieux et enjeux pour les entreprises françaises.

## Table des matières

---

### **Edito**

#### **Les fonds européens sont accessibles aux pays des Balkans occidentaux, sous des modalités diverses.**

- Les fonds européens alloués aux Balkans occidentaux se composent essentiellement des subventions IPA.
- Les subventions d'investissements du CIBO
- Les pays des BO ont également accès à certains programmes de l'UE.

#### **Les entreprises françaises sont peu présentes sur les marchés financés par l'UE.**

- Les entreprises estiment souvent que les conditions de fonctionnement des appels d'offres ne sont pas toujours satisfaisantes et freinent leur positionnement sur les projets financés sur fonds européens.
- Les entreprises regrettent également une conception des projets mal adaptée aux besoins d'infrastructures de la région.
- Le potentiel de progression est important, via un engagement accru des entreprises françaises ainsi que le renforcement de la présence de l'AFD et des opérateurs publics français dans les BO.

# Edito

**En lien avec les processus d'adhésion en cours, l'Union européenne offre d'importants financements aux pays des Balkans occidentaux,** dans de nombreux secteurs et essentiellement sous forme de subventions via l'instrument de pré-adhésion IPA. Le contexte géopolitique de guerre en Ukraine ainsi que la volonté politique affichée de l'UE d'accélérer l'élargissement des pays candidats conduisent à renforcer cet engagement financier, avec l'annonce, en novembre 2023, d'un nouveau Plan de croissance comprenant – entre autres - 2 Mds EUR de subventions supplémentaires s'ajoutant aux 9 Mds EUR de IPA III et du Plan Economique d'Investissement pour les BO.

**Les retours de terrain de nos opérateurs et entreprises conduisent à relever un certain nombre de difficultés** pour prendre part aux projets sur financements de l'UE. Ces enjeux ne sont pas tous du ressort de l'UE, mais aussi des contextes politiques et d'environnement des affaires locaux.

**Il reste que les financements mobilisés sont significatifs, dans des domaines où l'expertise française est importante et bien connue des interlocuteurs des pays des Balkans Occidentaux.** Dès lors, une fois les difficultés identifiées, il serait logique de parvenir à une présence plus régulière des acteurs français dans les projets qui bénéficient de financements européens. L'AFD, arrivée récemment dans la région, mais qui participe activement aux travaux du CIBO, le « cadre d'investissement pour les Balkans Occidentaux » où se prennent les décisions sur les financements destinés aux grands projets d'infrastructures, aidera à consolider ces liens. Le ministère de la transition écologique, qui a délégué un représentant dans la région, sera également en mesure de contribuer à mobiliser l'expertise des opérateurs.

Pierre Grandjouan

Chef du Service économique régional des Balkans occidentaux

# Les fonds européens sont accessibles aux pays des Balkans occidentaux, sous des modalités diverses.

Les fonds européens alloués aux Balkans occidentaux se composent essentiellement des subventions IPA.

- **IPA : logique, montants et stratégies.**

Les Balkans occidentaux (BO), en tant que candidats et potentiel candidat (Kosovo) à l'Union européenne bénéficient de l'instrument d'aide de préadhésion (IPA). Créés en 2007 **sous forme d'interventions en subventions**, les fonds IPA **visent à soutenir les réformes et investissements des pays de l'élargissement** (BO, Turquie, Moldavie et Ukraine) via de l'assistance technique et des financements projets.

Les subventions IPA sont programmées selon des cadres financiers pluriannuels. On distingue trois périodes (cf. Annexe 1) :

- IPA I - 2007-2013 : enveloppe totale de 11,5 Mds EUR, dont 10,3 Mds EUR engagés (3,7 Mds pour les BO).
- IPA II - 2014 – 2020 : 12,8 Mds EUR, dont 10,6 Mds EUR engagés (4,2 Mds EUR pour les BO).
- IPA III - 2021 – 2027 : 14,2 Mds EUR, répartis par année et par domaines d'intervention. Cette dernière enveloppe ne prévoit pas d'objectif d'engagement par pays, les fonds étant engagés et décaissés selon le rythme des projets soumis par chacun des pays, privilégiant ainsi une approche au mérite. L'objectif de l'UE est aussi d'accélérer les décaissements en privilégiant les projets matures, indépendamment du pays bénéficiaire. En gardant la clé de répartition des périodes précédentes, l'enveloppe représenterait néanmoins environ 4,6 Mds EUR, presque stable en valeur – probablement en légère baisse en volume.

La programmation a ainsi évolué selon le contexte de l'élargissement et IPA III, entrée en vigueur fin 2021, se veut plus stratégique et en cohérence avec la nouvelle méthodologie des négociations d'adhésion. **Les cinq domaines d'intervention identifiés correspondent ainsi aux différents clusters :**

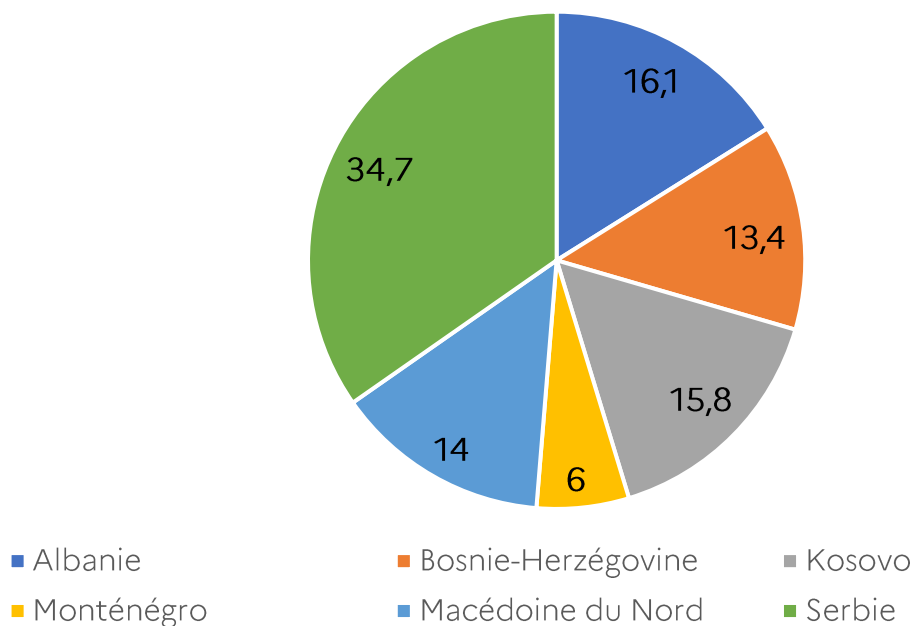
- État de droit, droits fondamentaux et démocratie
- Bonne gouvernance, alignement sur l'Acquis, bonnes relations de voisinage
- Agenda vert et connectivité durable
- Compétitivité et croissance inclusive
- Coopération territoriale et transfrontalière

<b>Répartition IPA III - 2021 – 2027 (Mds EUR)</b>									
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>Total</b>	<b>Part du total (%)</b>
État de droit, droits fondamentaux et démocratie	281	287	292	298	304	310	317	<b>2 089</b>	<b>15,13</b>
Bonne gouvernance, alignement sur l'Acquis, bonnes relations de voisinage	308	314	321	327	333	340	347	<b>2 290</b>	<b>16,59</b>
Agenda vert et connectivité durable	788	804	820	837	853	870	888	<b>5 860</b>	<b>42,45</b>
Compétitivité et croissance inclusive	414	422	431	440	457	457	467	<b>3 080</b>	<b>22,31</b>
Coopération territoriale et transfrontalière	65	66	68	69	71	72	73	<b>484</b>	<b>3,51</b>
<b>Budget opérationnel total</b>	<b>1 855</b>	<b>1 894</b>	<b>1 932</b>	<b>1 971</b>	<b>2 010</b>	<b>2 051</b>	<b>2 093</b>	<b>13 806</b>	<b>100,00</b>
Enveloppe administrative	49	49	50	51	52	53	54	<b>358</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 904</b>	<b>1 943</b>	<b>1 982</b>	<b>2 022</b>	<b>2 062</b>	<b>2 104</b>	<b>2 147</b>	<b>14 164</b>	

Source : commission européenne.

**La part des BO dans les fonds IPA augmente sur les dernières années**, en raison de l'adhésion d'autres pays auparavant bénéficiaires (Croatie) et du blocage du processus de la Turquie, qui conduit au report de fonds prévus pour ce pays (historiquement le premier bénéficiaire des fonds IPA en raison de sa taille) à d'autres pays. Les BO absorbaient en effet 36,3 % des fonds IPA lors de la première programmation puis 39,1 % des fonds de IPA II, auxquels viennent s'ajouter des fonds issus des programmes régionaux d'IPA (programmes relatifs à plusieurs pays) qui ont été considérablement accrus lors de la seconde programmation (31,1 % des fonds de IPA II contre 13,2 % des fonds de IPA I). Les trois nouveaux pays déclarés candidats en décembre 2023 (Ukraine, Moldavie et Géorgie) bénéficient actuellement de fonds européens via l'instrument de voisinage et des assistances macro-financières. Il pourrait être attendu que de futurs fonds IPA leur soient dédiés à terme.

Répartition des fonds IPA cumulés I & II entre les Balkans occidentaux  
(en % des fonds IPA de la région)



Source : Commission européenne.

Le rapport d'évaluation externe d'IPA II, publié sur le site de la Commission, souligne les efforts réalisés pour aligner davantage les projets financés avec les priorités identifiées dans les rapports de progrès (Fondamentaux, gouvernance). D'après ses conclusions, l'approche sectorielle, qui consiste à cibler une intervention stratégique et cohérente dans chacun des domaines d'intervention (afin d'éviter l'effet saupoudrage) est en cours de structuration et dépend de la capacité des bénéficiaires à produire les documents de programmation stratégique nécessaires et des plans d'actions restant à mettre en œuvre.

▪ **IPA : composantes et modes de gestion.**

L'instrument IPA se décompose ainsi :

- **Les programmes IPA nationaux** qui font l'objet d'une programmation annuelle de la part des NIPAC<sup>1</sup> de chaque pays.
- **Les subventions IPA multi pays**, qui comprennent les projets régionaux (1,4 Mds EUR pour IPA I, 3,3 Mds EUR pour IPA II) ;
- **Les subventions d'investissements du CIBO** – Cadre d'Investissement pour les Balkans occidentaux (cf. 2.).

Jusqu'à 2022, les fonds s'élèvent pour la région des Balkans occidentaux à environ 570 MEUR par an en moyenne (environ 200 MEUR pour la Serbie, 91 MEUR pour l'Albanie, 89 MEUR pour le Kosovo, 79 MEUR pour la Macédoine du Nord, 75 MEUR pour la Bosnie-Herzégovine et 34 MEUR pour le Monténégro).

La mise en œuvre des fonds IPA s'effectue soit : par le biais d'une gestion par la DUE, via une gestion indirecte par les organisations internationales (ex : Expertise France, ONU, BERD, KfW, GIZ etc.) ou directement par les bénéficiaires. En Serbie, la répartition des financements entre ces trois modes de gestion est homogène. Néanmoins, la **gestion directe** des fonds est plus ou moins aisée selon les capacités des pays.

<sup>1</sup> National IPA Coordinator – Autorité locale qui centralise la programmation, mise en œuvre et évaluation des fonds IPA.

# Les subventions d'investissements du CIBO sont mixées à des prêts des IFIs

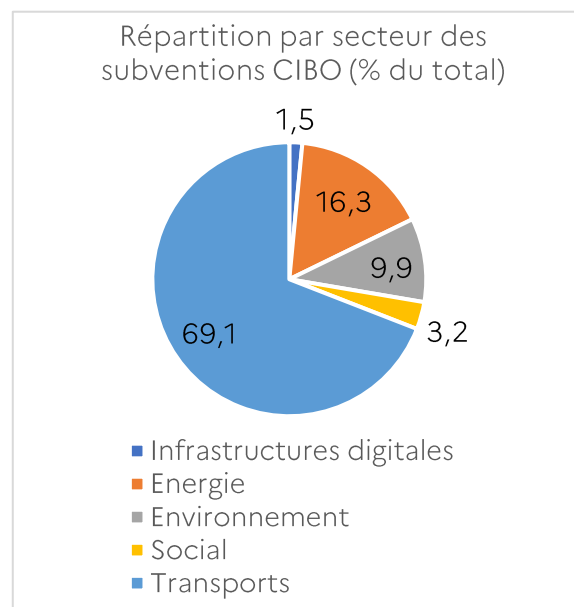
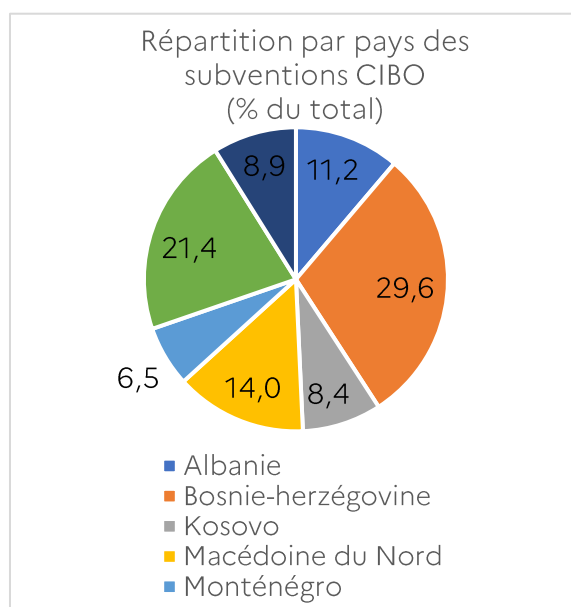
## ▪ CIBO : logique d'intervention, montants et stratégies.

Le CIBO (cadre d'investissement pour les Balkans occidentaux), lancé en 2009, constitue une **plateforme de financement** qui rassemble l'UE, des IFI<sup>2</sup> habilitées (notamment : BEI, BERD, Banque mondiale, AFD, kfW) et des donneurs bilatéraux. Elle octroie des **subventions mixées à des prêts des IFI** pour les infrastructures énergétiques, environnementales, sociales, de transports et numériques ainsi que pour des projets de développement du secteur privé ; sur la base des propositions annuelles des bénéficiaires.

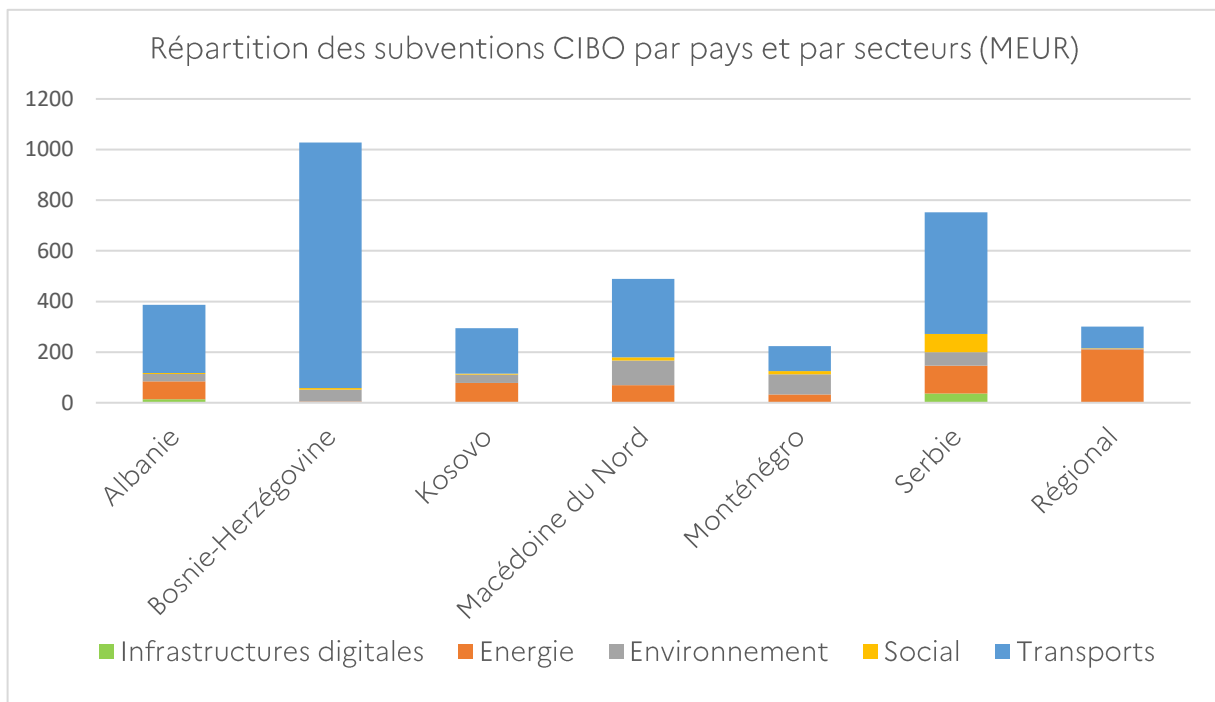
Depuis 2009, le CIBO a attribué **3,5 Mds EUR de subventions d'investissements mixées à des prêts de 8,3 Mds EUR pour des investissements totaux estimés à 31,1 Mds EUR répartis sur 252 projets**. Le rythme des engagements pris pourrait s'accélérer par rapport à la période antérieure, la définition de grands projets d'infrastructures étant par nature très longue. **Le CIBO est le principal instrument de mise en œuvre du Plan économique et d'investissement (PEI) pour les BO (2020 – 2027)**, qui prévoit des subventions budgétées sur IPA III pouvant aller jusqu'à **9 Mds EUR**, avec un potentiel de mobilisation d'investissements via le mécanisme de garantie des BO. Le PEI sera par ailleurs complété par le nouveau plan de croissance pour les BO.

**La Bosnie-Herzégovine est le premier bénéficiaire des subventions CIBO** qui atteignent 1 Md EUR pour le pays, suivie par la Serbie (753 MEUR), la Macédoine du Nord (486 MEUR), l'Albanie (389 MEUR), le Kosovo (293 MEUR) et le Monténégro (224 MEUR). **La Serbie accueille le nombre de projets le plus important (54)**, suivie de l'Albanie (48), la Bosnie-Herzégovine (34), du Kosovo (32), de la Macédoine du Nord (31) et du Monténégro (25) tandis que 26 projets ont une vocation régionale et 2 autres sont réalisés en Croatie. La différence de répartition entre le montant des subventions et le nombre de projets par pays s'explique par la mise en œuvre de projets d'infrastructure plus ou moins coûteux. Par exemple, le projet du corridor autoroutier Vc en Bosnie-Herzégovine a bénéficié de 868 MEUR de subventions du CIBO, soit 84,3 % des subventions attribuées au pays.

**Les subventions du CIBO sont principalement dirigées vers le secteur des transports (69,1 % des subventions attribuées) et, dans une moindre mesure, de l'énergie (16,3 % des subventions attribuées) et de l'environnement (9,9 %).** Les subventions pour les investissements sociaux et les infrastructures digitales représentent quant à elles 4,8 % du total des subventions depuis 2009 (respectivement 3,2 % et 1,5 %).



<sup>2</sup> Institutions financières internationales



Source : CIBO

Parmi les grands projets concentrant un volume important de subventions, notons : le corridor routier Vc (BEI) en Bosnie-Herzégovine, la ligne ferroviaire Belgrade – Nis en Serbie (BEI-BERD), le corridor routier et ferroviaire VIII en Macédoine du Nord (BERD), le corridor ferroviaire Durrës – Kosovo en Albanie ainsi que le corridor ferroviaire East-West au Monténégro.

**L'UE est le principal financeur de cette plateforme** puisque, au 30 juin 2023, la contribution des **donneurs bilatéraux** était de 126,8 MEUR, soit environ 5 % du total. Les principaux contributeurs sont la Norvège (30,4 MEUR), la Suède (23,3 MEUR), l'Autriche (21 MEUR), l'Italie (10,3 MEUR) et l'Allemagne (19,5 MEUR). La contribution de la France est de 2,1 MEUR.

**Le nouveau plan de croissance pour les Balkans occidentaux (2024 – 2027 ; cf encadré)** vise à 1/ intégrer les marchés des BO au marché unique ; 2/ approfondir l'intégration régionale des pays des BO ; 3/ accélérer les réformes dans le domaine des fondamentaux ; et 4/ augmenter les concours financiers. Il est associé à un financement de **6 Mds EUR supplémentaires pour 2024-2027**, répartis entre deux types d'interventions. Le premier d'un montant de 3 Mds EUR, dont 2 Mds EUR de subventions et 1 Md EUR de prêts, sera destiné à des investissements via des projets CIBO tandis que le second, de 3 Mds EUR, sera constitué de prêts budgétaires. Ces financements seront conditionnés à la mise en œuvre de réformes identifiées par les gouvernements des BO. Elles devront porter sur les domaines de la justice, des droits fondamentaux, de la gouvernance, de l'administration publique, de la gestion des finances publiques, du climat des affaires, de la transition verte et l'énergie, du numérique et du capital humain. Les paiements initiaux (de 7 %) sont prévus pour le troisième trimestre 2024 et les versements biannuels au T2 et T4 tous les ans.



L'efficacité des prêts de politiques publiques de l'UE pour la mise en œuvre des réformes nécessitera une coordination accrue avec les IFIs qui déploient également des aides budgétaires conditionnées (BM en particulier mais aussi, AFD, KfW etc) ainsi qu'avec les programmes FMI existants et une bonne articulation avec le dialogue existant pour la reprise de l'acquis qui se traduit également par des réformes structurelles.

***Le Plan de croissance pour les Balkans occidentaux: accélérer l'agenda de réformes selon une approche intégrée, priorisée et conditionnée.***

Les quatre piliers (ci-dessus) du Plan de croissance correspondent aux besoins prioritaires des pays de la région dans leur agenda d'adhésion à l'UE respectifs (intégration économique régionale, réformes fondamentales et socio-économiques et projets d'infrastructures de connectivité et d'agenda vert).

Il vise notamment, dans la même logique que le marché régional commun, à se focaliser sur des domaines concrets, où les progrès sont techniquement possibles à court-terme et pourraient avoir un impact concret pour les citoyens et entreprises de la région (facilités de paiement, d'installation, mobilité des travailleurs, facilitation du commerce régional etc.).

Face aux blocages politiques régionaux et au faible rythme des réformes constaté sur les dernières années (cf. [note rapport de progrès](#)), il introduit le critère de conditionnalité pour l'accès aux fonds. En particulier, l'accès au plan de croissance pour la Serbie et le Kosovo sera conditionné à l'avancée du dialogue Belgrade – Pristina. Le principe de l'attribution des fonds sur la base du mérite, déjà introduit dans le cadre du dernier IPA, est ainsi renforcé.

L'enveloppe allouée à chaque bénéficiaire au titre des dons et des prêts est d'abord déterminée selon une clé d'allocation dépendant de la part de population (60 %) et du PIB par habitant (40 %). Mais le décaissement des fonds est ensuite subordonné à des conditions fixées dans un agenda de réformes défini par le bénéficiaire et validé par la Commission. Il revient à l'UE d'évaluer les progrès et d'autoriser le paiement des fonds correspondants. En cas d'évaluation négative, elle se réserve le droit de suspendre, reporter pendant un an ou minorer les paiements.

▪ **CIBO : gouvernance et délais d'instruction.**

Sa gouvernance comprend : un conseil stratégique et un conseil opérationnel (décliné en deux conseils : l'un pour les subventions et l'autre pour les garanties). Son secrétariat est à Bruxelles.

Le CIBO comprend plusieurs instruments :

- **Les subventions d'investissements**, celles-ci étant attribuées mixées à des prêts d'investissements des IFIs ;
- **Les subventions d'études préparatoires et d'assistance technique** liées à des projets d'investissements ;
- **Un instrument de garantie pour les ETI-PME** : l'Enterprise Development and Innovation Facility (EDIF).

Le processus d'octroi des subventions CIBO se décline comme suit :

- La Commission européenne envoie aux pays des BO une note indiquant les secteurs concernés et le co-financement en subvention CIBO maximal possible par secteur.
- Les pays envoient leur programmation à la CE.

-Les projets proposés par chaque pays sont soumis un par un à l'approbation du CIBO. Les NIPAC<sup>3</sup> sont chargés de soumettre la demande de subvention (Grant Application Form – GAF) à la Commission via un système informatisé<sup>4</sup>.

-L'approbation d'un dossier prend minimum un an et il y a des échanges réguliers entre la Commission, le bénéficiaire, le NIPAC et l'IFI pour des demandes de clarifications.

## Les pays des BO ont également accès à certains programmes de l'UE.

Les conclusions du sommet de Thessalonique (2003) ont permis aux pays des Balkans occidentaux de participer à certains programmes de l'UE afin de soutenir leurs efforts d'intégration en leur permettant d'échanger des bonnes pratiques. La participation des pays des BO à ces programmes est régie par un accord-cadre sur la participation de chaque pays, qui leur permet de répondre aux appels à propositions de projets et de bénéficier de l'octroi de soutiens financiers pour les projets sélectionnés (cofinancés généralement par les demandeurs de projets). Les pays des BO doivent toutefois payer un droit d'accès à ces différents programmes et ne bénéficient forcément de l'intégralité de chaque programme, certaines participations étant restreinte à des subdivisions de programme.

Parmi les programmes auxquels les Balkans occidentaux ont accès, citons **Horizon Europe**, **Erasmus +**, le programme « **Marché unique** » ainsi que **Créative Europe**, « **douanes** » et « **Fiscalis** ». Les BO, à l'exception de la Bosnie-Herzégovine, ont également commencé les négociations pour la participation au programme **Europe numérique** (7,5 Mds EUR pour 2021-2027). A titre d'exemple, Horizon 21 a représenté 32 MEUR de subventions pour la Serbie en 2021 (soit l'équivalent de 16 % des fonds IPA annuels).

## Les entreprises françaises sont peu présentes sur les marchés financés par l'UE.

Les entreprises estiment que les conditions de fonctionnement des appels d'offres ne sont pas toujours satisfaisantes et freinent leur positionnement sur les projets financés sur fonds européens.

### L'aide européenne est déliée.

Les financements de l'UE sont déliés dans les Balkans occidentaux comme ailleurs. Pour autant, les entreprises européennes ont des qualités propres à faire valoir dans la relation avec les pays des BO (qualité, normes environnementales et sociales, etc.) Elles estiment souvent que les conditions de préparation des appels d'offres ne permettent pas suffisamment de faire valoir ces atouts. Au demeurant, il y a peu de suivi effectué par l'UE relatif aux bénéficiaires des fonds. Les DUE<sup>5</sup> n'ont pas de liste des entreprises bénéficiaires, ni ne donnent d'informations sur les calendriers d'AO des projets, qui arrivent au fil de l'eau.

<sup>3</sup> National IPA Coordinator – Autorité locale qui centralise la programmation et la réception des fonds de l'UE.

<sup>4</sup> Seuls les projets soumis et/ou approuvés par les Coordinateurs nationaux de l'IPA (NIPAC) sont éligibles.

<sup>5</sup> Délégations de l'UE

De ce fait, les entreprises considèrent souvent que les éléments qui permettraient d'assurer une meilleure prise en considération des offres communautaires (normes environnementales et sociales) ne sont pas suffisamment pris en compte. Lorsqu'il existe un risque identifié, sur un projet, de mauvaise prise en compte des critères environnementaux, par exemple, il n'est pas facile d'en changer l'orientation.

Concernant l'attribution des marchés de construction d'infrastructures à la suite d'études et de documents d'AO réalisés sur financements de l'UE (via le fonds IPF<sup>6</sup>, notamment), il convient de noter que les ingénieries ne sont pas en charge de la rédaction de la documentation technique des AO, ni de la pondération de la note technique vs note prix, qui dépend largement des bénéficiaires locaux. Dans le cadre de la passation des marchés sur financements CIBO, les IFIs ont certes un droit de regard (non objection) sur la passation des marchés. Mais bien souvent, si des entreprises passent l'étape de préqualification technique sur le critère du prix, il y a de grandes chances qu'elles remportent ensuite l'AO.

### **.La passation des marchés manque parfois de transparence.**

Certaines procédures CIBO font l'objet d'une gestion directe par les pays bénéficiaires (le *Joint Fund* dans le cas des marchés d'ingénieries par exemple). Dans ce cas, les AO sont lancés directement par les pays. Cette procédure peut s'avérer plus rapide et moins coûteuse (car les frais de gestion des IFIs peuvent être élevés – dans le cas de l'IPF notamment). Mais il arrive, selon les retours des entreprises concernées, qu'elle soit aussi plus opaque.

Par exemple, le *Joint Fund* a été utilisé en Macédoine du Nord, pour le corridor autoroutier 8. Une entreprise américaine, sur la base des études réalisées donc sur fonds CIBO a ensuite contractualisé en gré à gré avec l'Etat macédonien. Cette même entreprise avait procédé de façon similaire pour le corridor autoroutier de la Morava en Serbie et pour l'autoroute Pristina – frontière macédonienne au Kosovo.

## **Les entreprises regrettent également une conception des projets mal adaptée aux besoins d'infrastructures de la région.**

### **.FIDIC rouge (contrat de construction) vs FIDIC jaune (contrat de conception-construction).**

La contractualisation des marchés financés par l'UE s'effectue généralement sous forme de contrat de construction (FIDIC<sup>7</sup> rouge<sup>8</sup>) pour des montants peu élevés. L'une des raisons, avancée par l'UE, étant que, dans les pays en pré-adhésion l'UE tient à s'assurer de la pleine application des normes UE dans les projets qu'elle finance. De ce fait, elle finance des études préalables à part, en amont des projets et ceux-ci ne comportent in fine que la partie construction par la suite. Ces études préalables sont généralement réalisées dans le cadre des programmes opérationnels pluriannuels. Une autre raison régulièrement avancée est que les marchés des BO sont de petite taille et n'ont pas la taille critique des projets en FIDIC jaune (Design et Construction).

Or, les entreprises françaises poussent davantage pour intégrer le design des projets au sein des appels d'offre. Dotée de davantage de responsabilités, l'entreprise qui conçoit le projet est aussi à même de mieux valoriser sa prestation et d'avoir un prix plus juste. De nombreuses entreprises françaises présentes sur des projets d'infrastructures à l'international en sont coutumières.

### **. Les financements de l'UE n'intègrent pas l'opération-maintenance.**

---

<sup>6</sup> Infrastructure preparation facility, finance les études de faisabilité des projets CIBO dans le cadre de contrats-cadre avec des ingénieries en consortium.

<sup>7</sup> Fédération internationale des ingénieurs-conseils

<sup>8</sup> Hormis dans le cas de besoins ou d'urgences spécifiques, où le FIDIC jaune (Design-Build) est possible.

Les fonds européens étant déliés, la doctrine de l'UE est de ne pas financer les opérations de maintenance au motif que cela conduirait à verser la subvention CIBO dédiée aux opérations directement à l'entreprise. En outre intégrer les opérations de maintenance suppose de financer des projets sur un temps plus long, ce que les IFIs souhaitent éviter.

De ce fait il est apparu au cours des dernières années une réticence à s'engager sur des marchés importants dans la gestion de l'eau et des déchets dans les BO en raison de l'absence d'opération-maintenance.

Certaines entreprises sont actives dans les discussions bruxelloises à ce sujet. Une proposition consiste à intégrer les opérations dans le périmètre des projets sans que les IFIs ne la paient directement. Le financement serait assuré par les nouveaux tarifs des usagers et les IFIs interviendraient en garantie des paiements (comme le fait MIGA auprès de la BM).

Il est possible d'ailleurs que certains financeurs dans d'autres zones soient plus inventifs<sup>9</sup>. L'Asian Development Bank serait ainsi en mesure de financer des projets en DBO.

### **. Les procédures CIBO prennent du temps.**

Il y a d'abord un délai incompressible entre la rédaction de la GAF<sup>10</sup> et l'attribution de la subvention, qui doit être suivie par la rédaction du cahier des charges, puis la contractualisation avec les ingénieries. Selon les secteurs et la complexité des projets, la réalisation des études et documents d'AO prend plus ou moins de temps (environ 1 an dans l'environnement, 2 à 3 ans dans les transports, plus rapide sur des projets de digitalisation).

Si les ingénieries appuient les NIPAC pour la rédaction des GAF, le turn-over dans les administrations et plus particulièrement l'évolution des périmètres et montants des projets en cours de route peuvent retarder l'attribution des fonds CIBO.

L'attribution des AT (études préparatoires et documents d'AO) relatives à la réhabilitation de la ligne ferroviaire Nis – Presevo en Serbie a ainsi mis quatre ans. La GAF avait été soumise par le NIPAC en 2019, et l'ingénierie sélectionnée avait reçu un premier cahier des charges en 2021. Comme le périmètre a changé entre temps, le dossier a dû être soumis à nouveau par GAF selon la procédure initiale.

## **Le potentiel de progression est important, via un engagement accru des entreprises françaises ainsi que le renforcement de la présence de l'AFD et des opérateurs publics français dans les BO.**

### **. Les grandes entreprises françaises pourraient davantage investir le marché des BO et profiter des opportunités offertes par les fonds européens.**

De façon générale, les ingénieries et les DUE de la région relèvent le faible nombre de manifestations d'intérêt des grandes entreprises françaises sur les projets sur financements de l'UE – y compris sur des projets d'envergure, tels que les corridors ferroviaires ou autoroutiers.

Or, si cette réticence à s'engager s'explique probablement par les raisons évoquées précédemment, la mobilisation des fonds de l'UE dans la région présente aussi des atouts importants. Les efforts déployés au stade de la préparation et de l'examen des projets permettent d'assurer de meilleures conditions de mise en œuvre. On peut comprendre que les entreprises aient une préférence pour une connexion plus forte entre la conception et la réalisation des projets : mais à défaut, les efforts déployés

<sup>9</sup> En Afrique néanmoins, il reste difficile de sécuriser les paiements ; que DB pour l'instant.

<sup>10</sup> Grant application form : cf présentation du CIBO en première partie.

pour assurer une préparation rigoureuse des projets financés dans le cadre du CIBO apportent une garantie appréciable. Plusieurs entreprises d'ingénierie françaises sont d'ailleurs actives à ce stade amont des projets.

L'intervention des IFIs dans les procédures du CIBO permet en outre d'appliquer des normes internationales standards pour la conception des appels d'offre, qui sont rédigés sous des formats bien connus des entreprises dans d'autres géographies.

**. Elles pourraient aussi tirer parti de l'engagement accru de l'AFD et des opérateurs français dans la région.**

Les bailleurs historiquement actifs dans la région (BEI, BERD et KfW) sont majoritaires sur les projets CIBO. L'AFD, présente seulement depuis 2018, ne compte pas encore de projets CIBO dans son portefeuille, mais en instruit actuellement plusieurs et devrait de ce fait devenir rapidement un relais important pour les entreprises françaises.

La gestion décentralisée des fonds européens permet à des agences tierces (Expertise France, GIZ, ONU etc.) de gérer certains programmes régionaux ou nationaux sur fonds IPA. Dès lors, Expertise France devrait également être en mesure de mobiliser plus d'experts publics français sur des thématiques techniques (profils ingénieurs dans l'environnement, les transports et l'énergie, par exemple). Expertise France est active sur certains projets essentiellement dédiés à la gouvernance démocratique, la justice et aux politiques sociales. Les volumes de financements IPA disponibles laissent penser qu'il existe une marge de progression pour les interventions d'Expertise France en assistance technique dans la région.

L'agenda vert et le développement agricole sont deux thématiques essentielles, où le potentiel de rattrapage, tel qu'identifié dans les rapports de progrès de l'UE, est élevé. Or on constate que les opérateurs publics français du MTE et du MASA sont mobilisables à l'international et pourraient s'investir plus dans cette zone géographique.

# Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du  
Chef du Service Economique Régional.

## Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :  
[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : SER des Balkans occidentaux

Rédacteurs : Pierre GRANDJOUAN ; Céline HERICHER ; Branka MARKOVIC ; Julie BOUVRY.

Abonnez-vous : [Cliquez ici](#)

